Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 85 (1959)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

85e année Lausanne, 15 août 1959 N° 17

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL
de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE
Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing. ; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing. ; Cl. Grosgurin, arch. ; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch. ; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing. ; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing. ; A. Gardel, ing.
M. Renaud, ing. ; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel ; R. Neeser, ing. ; P. Waltenspühl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION
D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS
1 an . . . . . Suisse Fr. 26.— Etranger. . Fr. 30.—
Sociétaires . . . . . » » 22.— » . . » 27.—
Prix du numéro . . . » » 1.60
Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande », N° II 57 75, Lausanne.
Adresser toutes communications concernant abonnement, changements d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES
Tarif des annonces:
1/1 page. . . . . Fr. 275.—
1/2 » . . . . . » 140.—
1/4 » . . . . . » 70.—
1/8 » . . . . . » 35.—
Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

SOMMAIRE

Concours pour la construction d'une maison des congrès, à Genève.
Bibliographie.
Documentation générale.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

Extrait du règlement

En octobre 1958, le Conseil administratif de la Ville de Genève ouvrait un concours de projets pour la construction d'une maison des congrès.

Pouvaient prendre part à ce concours les architectes de nationalité suisse, domiciliés en Suisse, inscrits au registre suisse des architectes.

Chaque concurrent ou association de concurrents ne pouvaient présenter qu'un seul projet.

Les projets étaient à remettre avant le 8 mai 1959, à 18 heures.

Il était mis à la disposition du jury une somme de 35 000 fr. pour primer cinq ou six projets, une somme de 10 000 fr. pour l'achat d'un ou des projets présentant un intérêt particulier.

Extrait du programme

But du concours

Le nombre des conférences et congrès nationaux et internationaux s'accroît dans tous les pays. Genève est souvent proposée comme lieu de réunion et elle a pu conserver une position privilégiée, grâce à sa situation centrale en Europe, son renom international, son attrait touristique, son expérience de ce genre de manifestations.

Toutefois, l'équipement dont Genève dispose actuellement ne répondra bientôt plus aux besoins de l'organisation de congrès importants, dont le nombre des participants est toujours plus grand.

La Ville de Genève se propose, en conséquence, de réaliser un édifice pouvant satisfaire ses hôtes et a déjà acquis une propriété sise à proximité du centre international de la place des Nations et d'une importante artère de pénétration dans la ville.

En organisant ce concours de projets, le Conseil administratif souhaite que les concurrents présentent des projets suffisamment étudiés, lui permettant de procéder rapidement à la réalisation de l'œuvre.

Situation de la propriété

La Maison des congrès sera édifiée au lieu dit « Le Grand Morillon », propriété de la Ville de Genève, d'une superficie de 120 000 m².

(Suite page 244)